



Appel d'offres CNRS-INSU 2022

Note de cadrage TelluS

Important : Les porteurs de projets sont priés de prendre connaissance de l'ensemble des informations données dans ce texte avant de remplir et soumettre leur demande de financement TelluS.

Date limite de soumission des dossiers sur le site d'AO INSU :

15 septembre 2021 à 17h


Date limite de soumission des demandes dans DIALOG (uniquement pour les Unités CNRS) :

13 septembre 2021 à 17h

I. Procédure de soumission des projets

Plateforme de dépôt de projet: <https://sigap.cnrs.fr/>

Toutes les Actions TelluS sont groupées sous 1 seul AO INSU TelluS 2022 à l'exception d'ARTEMIS, PNP, Colloques et Campagnes à la mer qui font l'objet d'Appels d'Offres à part.

 Le choix entre les différentes Actions dans TelluS se fait à l'intérieur de l'AO TelluS en sélectionnant le CT correspondant dans "type de demandes" du formulaire en ligne. **Le dépôt du même projet à plusieurs Actions TelluS, PNP inclus, n'est pas autorisé (exception est faite pour l'AO ARTEMIS).**

Les AO TelluS CESSUR, ALEAS, INTERRVIE, SYSTER et PNP répondent depuis 2021 au nouveau cadre programmatique de l'INSU. Les projets soumis doivent répondre à l'un des trois outils programmatiques mis en place :

- Des **projets à risque ou de rupture** sur 1 ou 2 ans*, avec un budget compris entre 5 et 15 k€ en moyenne par an (les montants annuels sont modulables selon les besoins du projet en pluri-annuel).

Ces projets peuvent être des **projets tremplins** permettant des recherches exploratoires, l'élaboration de preuves de concept théoriques, méthodologiques, technologiques, observationnelles (nouveaux chantiers ou zones d'étude). Ils visent l'émergence de nouvelles idées, modèles et concepts, et favorisent la prise de risque. C'est un financement incitatif, accordé à un chercheur ou un groupe de scientifiques.



- Des **projets en lien avec l'exploitation des données et services des IR/TGIR ou SNO** sur 1 ou 2 ans*, avec un budget compris entre 10 et 20k€ en moyenne par an (les montants annuels sont modulables selon les besoins du projet en pluri-annuel). Une demande de financement légèrement en-dehors de ces montants pourra être réalisée et sera analysée au cas par cas.

Ces projets doivent renforcer la valorisation des [infrastructures de recherche](#)¹ et des services nationaux d'observation (y compris pour le spatial) auprès d'une large communauté scientifique. Ils s'appuieront sur l'exploitation des données et services pour en développer des travaux de recherche innovants, incluant le développement de modèles ou de dispositifs analytique ou expérimentaux, l'utilisation des moyens de calcul intensif et la structuration des communautés utilisatrices. Les financements des coûts d'accès aux plateformes ou instruments nationaux sont éligibles mais ne peuvent constituer le seul but du projet.

- Des **projets collaboratifs** sur 2 à 3 ans, impliquant idéalement a minima 3 partenaires et avec un budget compris entre 10 et 30 k€ en moyenne et par an (les montants annuels sont modulables selon les besoins du projet en pluri-annuel).

L'outil cible des projets ayant pour objectif le rassemblement ou la structuration d'équipes, l'objectif est de **favoriser les collaborations nationales**. La logique de ces projets est de décliner la prospective des domaines en maximisant la synergie au sein de la communauté, donc idéalement au moins trois unités. Toutefois, des projets pourront être examinés s'ils impliquent plusieurs équipes d'une ou deux unités. Le rôle de chacun devra être indiqué clairement dans le tableau des participants au projet.

*Selon les résultats de l'évaluation scientifique des projets et le budget disponible, ou à la demande spécifique du porteur, le CS aura la possibilité de financer les projets pour une durée différente de celle demandée par le porteur, et notamment de ne financer que la première année du projet.

Plus d'informations concernant ce cadre programmatique sont disponibles dans le [guide des programmes nationaux](#).

Ces outils ne s'appliquent pas pour les appels d'offres ARTEMIS, SNO, Colloques et Campagnes à la mer.

Nouveautés 2022 :

1. Pour les porteurs de projet ayant été financés sur deux ou trois ans, **un rapport d'étape d'une page est à déposer dans votre espace candidat sur SIGAP** où vous aviez soumis votre projet l'année précédente. Le modèle de ce rapport y est disponible. Vous ne devez pas resoumettre un nouveau projet à l'appel d'offres de cette année! Les dates de soumission du rapport d'étape sont les mêmes que pour l'appel d'offre.
2. Concernant [l'AO spécifique Instrumentation Innovante et Transverse \(IIT\)](#): l'Instrumentation transverse à plusieurs domaines de l'INSU relève l'AO IIT, et l'instrumentation mono-domaine relève de l'AO TelluS ou l'AO PNP. Parmi les projets de développement instrumental soumis à TelluS ou PNP, la CS-TS pourra faire remonter à la CS-II, pour co-financement, 1 à 2 projets ayant un fort potentiel de transversalité vers d'autres domaines ou de transfert instrumental depuis d'autres domaines INSU vers la communauté TS.

Toutes les demandes de financement doivent obligatoirement être aussi renseignées **dans DIALOG avant le 13 septembre 2021, 17h** (ne concerne pas les demandes ARTEMIS et les SNO TS). Les titres des projets dans DIALOG et SIGAP doivent être identiques.

¹ L'infrastructure de recherche REGEF n'est pas mentionnée mais elle en fait bien partie



II. Critères de recevabilité

Le dossier scientifique TelluS doit être rempli et joint **en format PDF** au formulaire informatisé. Le format WORD n'est pas accepté.

Aucun dossier ne doit parvenir par mail ou par courrier à l'INSU.

Pour déposer le même projet à d'autres actions INSU (y compris à l'AO ARTEMIS), vous devrez dupliquer votre dossier comme indiqué dans le guide d'utilisateur TS joint à l'AO. Le dépôt de deux projets (le même ou similaire) doit être clairement indiqué dans la case prévue à cette effet. **Dans le cas contraire, les deux demandes seront annulées.**

Les « non-permanents » ne sont pas éligibles à porter seuls un projet. Toutefois, le co-portage de projets par des post-docs, ATER et doctorants avec un porteur principal "permanent" est fortement encouragée.

Pour toute demande d'équipement au-delà de **5k€, un devis est exigé.**

Lors d'une demande d'analyse d'échantillons, leur nombre doit être **justifié dans le dossier scientifique.**

En cas de resoumission (projet rejeté lors d'un précédent AO), il est nécessaire de montrer clairement comment les commentaires du comité scientifique TelluS ont été pris en compte et les changements effectués par rapport à l'ancien projet.

Dépenses inéligibles dans le programme TELLUS :

- les gratifications de stages (master, écoles d'ingénieurs)
- le matériel informatique et bureautique

III. Dossier scientifique

La présentation du dossier scientifique, qui est jointe au formulaire informatique, doit respecter le modèle disponible sur SIGAP sans quoi la demande est non éligible et sera refusée par le jury d'évaluation.

Nouveauté 2022 : Dans le dossier scientifique, **une page de présentation synthétique du projet est demandée.**

Pour les AO Colloques, Campagnes à la mer, SNO et ARTEMIS, des dossiers scientifiques spécifiques sont téléchargeables sur SIGAP.

Pour l'AO PNP : Depuis 2021, pour des raisons pratiques, l'AO PNP est intégré à l'AO AA dans SIGAP, tout en restant ouvert à l'ensemble des communautés concernées, **en particulier Terre Solide, qui co-coordonne ce programme.** Le dossier scientifique à remplir est le même que celui pour les autres demandes des programmes nationaux AA. Il est téléchargeable sur SIGAP.



IV. Données personnelles

Les données communiquées lors du dépôt des projets à l'AO TelluS (noms, UMR, mail etc.) seront utilisées pour des fins statistiques.

Dans le cas où votre projet serait financé, votre nom et le titre de votre projet apparaîtront sur le site de l'INSU (<http://www.insu.cnrs.fr/>) et/ou sur le site des Programmes Nationaux de l'Institut (<http://programmes.insu.cnrs.fr/>). Si vous y êtes opposé, merci de le signaler à la chargée de programme TelluS.

En cas de financements, vous êtes engagé à remercier l'Action concernée dans les publications de vos résultats, et utilisant la phrase suivante : « This work was supported by the TelluS Program of CNRS-INSU. »

